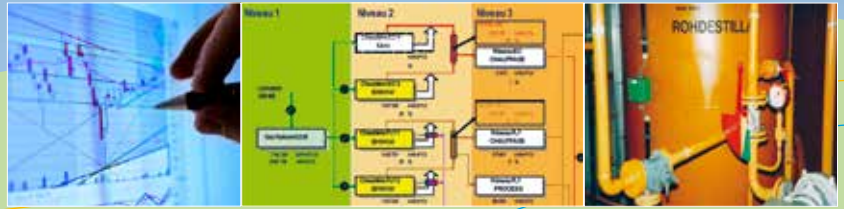


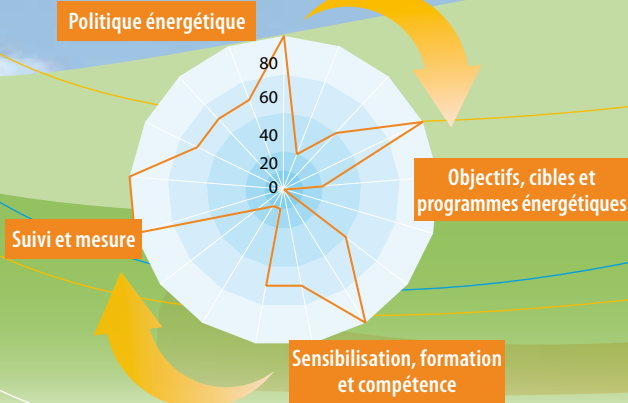
ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



## MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE



1 Motivation

2 État des lieux

3 Plan d'actions

4 Mise en œuvre  
certification

**5**

**Bilan**

## Premières mises en œuvre : un constat très positif

**P**remier constat évident : le bilan de l'opération est très positif car quelle que soit la maturité des entreprises engagées dans l'opération sur le sujet des économies d'énergie, quelle que soit l'importance ou la nature de leurs consommations, **les retours montrent que le management de l'énergie a concouru à améliorer leur performance énergétique** c'est-à-dire réduire leurs consommations d'énergie!

La mise en œuvre d'un SMEn a permis :

- aux entreprises qui débutaient de **structurer** leur démarche,
- aux entreprises, déjà matures, **d'élargir leur périmètre** de maîtrise de l'énergie et **de mobiliser** des leviers d'actions jusque-là très peu utilisés.

Comme toute démarche de management, le SMEn génère à la fois des résultats à court terme mais aussi la mise en perspective d'économies supplémentaires à moyen et long termes en passant de démarches jusque-là « ponctuelles et morcelées » (la conduite d'un projet par si, la réalisation d'un investissement par là) à une démarche **structurée et continue**. Si la nécessaire mobilisation des personnels pouvait sembler difficile au lancement de la démarche, force est de constater l'implication enthousiaste des personnes sollicitées, à tous niveaux, dans la quasi-totalité des cas (identification des économies, relais d'information, mise en œuvre d'actions, etc).

### EN BREF

Action collective de mise en œuvre d'un système de Management de l'Énergie dans l'industrie (SMEn, certifiable EN 16001 ou ISO 50001) portée par l'AFNOR.

- 13 entreprises normandes engagées dans l'opération de septembre 2010 à décembre 2012.
- 4 bureaux d'études spécialisés dans l'efficacité énergétique accompagnent les entreprises dans la mise en œuvre du SMEn (du diagnostic technique et organisationnel à la pré-certification).
- Des formations et ateliers d'échanges sont organisés régulièrement.



## De l'expérimentation à la capitalisation



**Eddy Poitrat et Damien Grebot**  
INGÉNIEURS ÉNERGIE - INDUSTRIE ADEME

Forte du succès de cette première opération collective (satisfaction des participants et résultats en terme d'actions engagées et d'économies réalisées), l'ADEME renforce son intervention dans la promotion de la démarche.

En effet, la phase suivante, celle de la diffusion large, a déjà commencé : d'autres opérations collectives ont été lancées ou le seront prochainement ; dans certains secteurs d'activités, dans certaines régions, au sein de certains groupes industriels. Pour soutenir les entreprises qui se lancent dans la démarche, l'ADEME propose maintenant une aide financière pour la « mise en œuvre d'un système de management de l'énergie ». Elle porte sur la mission d'accompagnement (technique, méthodologique, animation) confiée par l'entreprise à un bureau d'études spécialisé. Le contenu de la mission est encadré par un cahier des charges spécifique, édité par l'ADEME ([www.diagademe.fr](http://www.diagademe.fr)).

Avec l'obligation de mobiliser des leviers d'action supplémentaires, la mise en œuvre du SMEn met en lumière des besoins d'approfondissements méthodologiques, de développement de services et d'outils synonymes d'innovation et de progrès. Ces évolutions inciteront les fournisseurs de matériels, les Bureaux d'études, les prestataires de services énergétiques et fournisseurs d'énergie à renouveler leur offre de prestation.

L'ADEME met également à disposition des fiches méthodologiques basées sur le retour d'expérience de cette opération : « veille réglementaire énergie », « rédaction de la politique énergétique », « rôles et responsabilités », etc. Elles permettent d'illustrer certains points clés et proposent des solutions pour répondre aux exigences de la norme.



**Michel DA SILVA**  
RESPONSABLE ÉNERGIE  
GLAXOSMITHKLINE

« 5,4 millions d'euros d'économies L'engagement dans un SMEn a favorisé un bond dans le rythme des économies réalisées puisque, pour la seule année 2009, elles ont été doublées atteignant 9,2% de la consommation. Puis, une fois la dynamique lancée, la progression s'est poursuivie : 13,8 % en 2010 et 16,7 % en 2011. Ce sont donc 42 % d'économies qui ont été finalement obtenus, en cumul, depuis 2006 avec une forte accélération lors du passage au Système de Management de l'Énergie. Les investissements de 5 millions d'euros ordonnancés dans un plan depuis 2006, ont généré une économie de 5,4 millions d'euros. L'objectif est, d'une part, de maintenir ce niveau de performance mais, également, de poursuivre cette dynamique, et de tenter de gagner quelques pourcents supplémentaires tous les ans. »



Site GlaxoSmithkline

Avec le SMEn, poursuit Michel Da Silva, c'est toute une chaîne d'actions : depuis l'analyse des contrats au plan de maintenance en passant par la sécurisation de l'énergie. La démarche nous permet d'avoir une visibilité et donc une planification sur 3 ans. Nous agissons aussi sur le changement des comportements en intégrant la dimension énergétique dans notre fabrication pour la partie des interventions humaines et pas uniquement en nous attachant aux dispositifs purement techniques liés à notre métier.

« La démarche nous permet d'avoir une visibilité et donc une planification sur 3 ans »



**Eric JOUSLIN**  
RESPONSABLE  
PRODUCTION SEA

« Notre revue énergétique annuelle va nous permettre de continuer, en remettant tout en cause et en trouvant probablement de nouvelles pistes d'amélioration »

« Pour moi, ça a été une démarche très positive. Dès la première année, en 2011, sans gros investissements, nous avons obtenu environ 6 % de gain sur nos consommations d'électricité. Le conseil, que je donnerai, est de penser à viser l'amélioration du confort des utilisateurs. C'est une petite chose, qui ne coûte pas forcément beaucoup, mais ça fait du bien. Les gens sont davantage convaincus et adhèrent plus facilement au projet. Ça peut être sur le chauffage ou sur l'éclairage. Le SMEn, c'est un sujet de spécialiste, il ne faut pas hésiter à se faire accompagner. Et pourquoi pas pour nous dans quelques années, ISO 50001... »

**Patrick DONATIN**  
RESPONSABLE DES  
SERVICES GÉNÉRAUX,  
ROBERT BOSCH FRANCE

« La démarche de management énergétique crée une dynamique intéressante pour les investissements. Le fait d'être dans un système comme celui-ci avec un bilan et des indicateurs remis tous les mois à la direction, il en reste forcément quelque chose. Ça reste dans l'esprit des décideurs et de ceux qui nous accordent des budgets pour fonctionner. Nous avons eu l'opportunité de cette opération collective donc les conditions étaient optimales pour réussir. Il faut maintenant entretenir la dynamique et c'est notre challenge à venir. Notre revue énergétique annuelle va nous permettre de continuer, en remettant tout en cause et en trouvant probablement de nouvelles pistes d'amélioration. »



« Nous avons amené ce fournisseur à innover »

**Johann PRIEUX**



**DIRECTEUR ADJOINT  
QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
MANUPLAST**

« La démarche nous a permis de standardiser et d'ancrer dans la méthode toute la partie d'analyse : il fallait qu'on apprenne un peu à tout le monde ce qu'était une bonne ou une mauvaise consommation de l'énergie pour identifier des pistes de progrès. Ce qui a permis aussi d'intégrer des personnes autres que celles concernées par ces opérations. Sur la partie équipements périphériques, nous avons fait travailler un nouveau fournisseur pour améliorer les performances énergétiques de ses produits. Nous l'avons donc amené à innover pour améliorer ses produits afin qu'ils répondent à nos exigences de performance, ce qui lui a permis aussi de se différencier de ses concurrents. L'avantage de l'opération collective est d'avoir un accompagnement dans la durée. Je conseillerai à une entreprise qui voudrait se lancer de se faire accompagner par un cabinet d'étude pendant toute la démarche. »



**Stéphane JAGU**  
DÉLÉGUÉ NORMANDIE  
AFNOR

« La certification ISO 50001 est une certification rentable »

« La certification ISO 50001 est une certification rentable. Ce que confèrent ces Systèmes de Management de l'Énergie, c'est d'une part une capacité à rendre visibles les économies d'énergie et financières associées pour pouvoir objectiver les actions, et d'autre part, de pérenniser la dynamique d'amélioration qui doit s'inscrire dans une logique durable de maintien et d'amélioration de la compétitivité des entreprises. Si on n'investit rien, on ne gagne rien ! À terme, ce sont ces investissements qui vont générer l'autofinancement nécessaire aux actions d'économie d'énergie ultérieures. L'ISO continue à se mobiliser pour fournir des documents normatifs nécessaires à la mise en place des Systèmes de Management de l'Énergie :

- un projet d'ISO 50006 qui développera les indicateurs et les situations énergétiques de référence,
- une norme ISO 50013 sur les méthodes de calcul et de vérification des économies d'énergie,
- l'ISO 50004 qui va fournir les lignes directrices de mise en œuvre pour l'amélioration et la maintenance de Systèmes de Management de l'Énergie. »

# Ce qu'il faut retenir

## Satisfactions

- **L'importance des économies financières** (énergie, maintenance, productivité, etc.) réalisées à court terme et celles programmées à moyen et long terme.
- **La dynamique** créée autour la thématique « maîtrise de l'énergie » sur le site et l'implication des collaborateurs dans la démarche.
- L'audit d'évaluation « organisationnelle » qui permet de situer la **maturité et l'efficacité** de sa démarche d'efficacité énergétique sur la base d'un référentiel international détaillé.

## Difficultés

- Dégager les **ressources en temps**, nécessaires à la mise en œuvre de la démarche, au suivi et au pilotage des actions.
- **Mobiliser les échelons hiérarchiques intermédiaires** et faire décliner les objectifs d'efficacité énergétique dans les services.
- Définir et mettre en place des **indicateurs de performance énergétique pertinents**.

## Conseils

- **Prouver** (au besoin par un prototype, une campagne de mesure, la visite d'une installation), que des économies réelles sont possibles pour convaincre, entraîner et ensuite généraliser les solutions d'efficacité énergétiques.
- Utiliser, chaque fois que possible, des **contrats de résultats** portant sur la performance énergétique avec les différents prestataires et fournisseurs (intégration aux procédures achat des services et matériels).
- Mettre en avant les **co-bénéfices** liés à la démarche d'efficacité énergétique (confort, qualité, productivité, sécurité, etc.) pour l'élaboration, la communication et l'évaluation des projets.



# Que dit la réglementation ?

**La Certification du système de Management de l'énergie permet de répondre aux exigences réglementaires « audit énergétique », prévue par la directive efficacité énergétique et la LOI n°2013-619 du 16 juillet 2013 - art. 40**

**Le Code de l'énergie, prévoit d'une part dans son Article L233-1 que :**

« Les personnes morales immatriculées au Registre du commerce et des sociétés ainsi que les personnes morales de droit privé mentionnées à l'article L. 612-1 du Code de commerce dont le total du bilan, le chiffre d'affaires ou les effectifs excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat sont tenues de réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique satisfaisant à des critères définis par voie réglementaire, établi de manière indépendante par des auditeurs reconnus compétents, des activités exercées par elles en France.

Le premier audit est établi au plus tard le 5 décembre 2015. La personne morale assujettie transmet à l'autorité administrative les informations relatives à la mise en œuvre de cette obligation. »

**Est prévu également dans l'Article L233-2 que :**

« Les personnes qui mettent en œuvre un système de management de l'énergie certifié par un organisme de certification, accrédité par un organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation, sont exemptées des obligations prévues à l'article L233-1 si ce système prévoit un audit énergétique satisfaisant aux critères mentionnés à ce même article. »

La certification du système de management de l'énergie devrait donc permettre de simplifier le respect de l'exigence réglementaire « audit énergétique ».

Des décrets viendront prochainement détailler les modalités d'application (périmètres concernés, etc).



## Entreprises engagées dans l'opération

**EN BASSE-NORMANDIE :** • Acome (50) • les ateliers de la Dives (14)  
• Manuplast (61) • Stelmi (50) • Robert Bosch (14)

**EN HAUTE-NORMANDIE :** • Benteler Aluminium Systems France (27) • Ferrero (76)  
• Laboratoires GSK (27) • Novelis Foil France (27) • PPG Coatings Manufacturing (76)  
• Saint Gobain Solcera (27) • Sea (27)

**BUREAUX D'ETUDES :** ACE, APRIME, MP Energie, TW ingénierie,

## Partenaires



## Contact

Retrouvez  
les coordonnées  
de l'ADEME  
en régions sur

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)